



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du 9 décembre 2021**

**Présents**

<b>Exécutif</b>	MM.	Alain Corthay	maire
		Marc Jaquet	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
<b>Bureau du Conseil</b>	Mme	Valérie Sella	présidente
	MM.	Enrico Castelli	vice-président
		David-Peter Le	secrétaire
<b>Conseillères municipales</b>	Mmes	Sylvie Barbat, Simona Korff, Line Müller, Paola Sanz Velasco, Ania Schwab	
<b>Conseillers municipaux</b>	MM.	Boris Aellen, Nicolas Baltassat, Christophe Berthelet, José Burgos, Yannick Dupraz, Denis Jotterand, Stéphane Morand	
<b>Personnel communal</b>	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
<b>Procès-verbaliste</b>	Mme	Emmanuelle Maia	
<b><u>Absent-e-s excusé-e-s</u></b>	Mme	Caroline Desbiolles	conseillère municipale
	M.	Fabien Gillioz	conseiller municipal

**ORDRE DU JOUR**

1. Présentation de deux projets de trompe-l'œil à Meinier par Victor Goikoetxea
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2021
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de l'Exécutif
5. Projet de résolution :
  - **20-2021** : Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à renouveler un emprunt de Fr. 1'100'000.-
6. Divers.

**La Présidente** ouvre la séance à 20h15 en rappelant les normes sanitaires en vigueur, puis annonce les personnes excusées.

## 1. Présentation de deux projets de trompe-l'œil à Meinier par Victor Goikoetxea

**Le Maire** souhaite la bienvenue à Victor Goikoetxea, artiste-peintre basque vivant à San Sebastian. Certains élus ont eu l'occasion de le rencontrer lors du voyage du Conseil municipal de la précédente législature, au cours duquel ils ont visité la mairie qu'il a rénovée avec des trompe-l'œil.

**Le Maire** et Marc Michela ont rencontré Victor Goikoetxea il y a une dizaine d'années. Celui-ci créait une œuvre dans le cadre d'un musée itinérant européen du trompe-l'œil à Chêne-Bougeries afin de montrer les particularités de son art. Il a par la suite réalisé l'édicule du village (entrée parking du Chat) de Meinier.

Victor Goikoetxea, qui a beaucoup d'œuvres à son actif et est connu dans le monde entier, a toujours gardé une sensibilité pour Meinier et la région. Il a entre autres, dans le cadre d'un projet avec Marc Michela, étudié le silo de la Pallanterie. Et, il y a quelques mois, il est venu trouver l'Exécutif et a proposé de réaliser une œuvre sur le grand mur de la salle communale, ainsi que sur le mur du panneau de basket, lui aussi blanc et nu, afin de leur donner du volume et de la profondeur.

**Le Maire** passe la parole à Victor Goikoetxea, revenu tout exprès d'Alicante afin de présenter son projet au Conseil municipal.

**Victor Goikoetxea** présente son travail, puis les deux projets qu'il se propose de réaliser ici en remerciant la Commune pour son accueil, les autorités meynites et Marc Michela pour tous les bons moments passés à Meinier, où il se sent très bien.

Une discussion s'engage à l'issue de cette présentation.

Sur une question de **Coranda Pierrehumbert** à propos du temps nécessaire pour ces réalisations, **Victor Goikoetxea** précise que le mur de la salle communale représente une surface de 120 m<sup>2</sup>, celui du panneau de basket de 15 m<sup>2</sup>. Il envisage de réaliser la partie basse de l'œuvre dans son atelier pendant l'hiver, sur une toile qu'il collera sur le mur de la salle communale avant de terminer le dessin entre le printemps et l'été. Il estime à un mois de travail le mur du panneau de basket. Il avait déjà procédé ainsi pour l'édicule du parking (durée de vie : 30 ans). L'occupation de la salle sera réduite au strict minimum, à savoir un petit échafaudage mobile.

**David-Peter Le** aimerait connaître le coût de ces deux projets.

**Le Maire** répond que la grande fresque (salle communale) est estimée à 25'000 euros, la petite (panneau de basket) à 10'000 euros.

Si une œuvre à l'extérieur ne lui poserait pas de problème, **Enrico Castelli** relève que la salle communale est occupée par de multiples utilisateurs. Est-ce que créer à l'intérieur un trompe-l'œil ne dénaturerait pas un peu ce lieu neutre pour tous ? De plus, les murs peuvent aussi être utilisés à d'autres fins (support de décorations, par exemple). Son interrogation n'est pas suscitée

par la qualité de ce projet ou des questions esthétiques, mais sur la vocation d'une salle communale, dont les usages sont différents.

**Victor Goikoetxea** répond que la proposition d'ouverture sur l'extérieur est neutre à dessein et pourrait très bien s'intégrer à la salle en lui ajoutant une valeur. Il a beaucoup réfléchi à son projet et utilisé les éléments qu'il voyait au centre du village.

**Enrico Castelli** comprend et respecte tout à fait cette démarche, ainsi que la notion d'ouverture. Toutefois, cela ne le dérange pas que la salle conserve une apparence fermée, question de sensibilité personnelle.

**Paola Sanz Velasco** trouve l'idée géniale et y est favorable. Quid de la porte, qui ne figure pas sur le projet ?

Celle-ci serait mise à fleur du mur afin d'être intégrée dans le trompe-l'œil, répond **Victor Goikoetxea**.

**Yannick Dupraz**, qui trouve magnifique la mairie de San Sebastian, se demande si quelqu'un pourrait se cogner contre le mur du panneau de basket en croyant qu'il s'agit d'un couloir.

**Victor Goikoetxea**, qui essaiera d'être le plus réaliste possible, précise que ses œuvres n'ont jamais provoqué de tels incidents.

**Boris Aellen** trouve qu'il s'agit d'une super idée. L'édicule est très apprécié et sa peinture de qualité, car la teinte ne s'est en rien dégradée. Il trouve imposant le grand mur blanc de la salle communale ; ce serait sympa d'y mettre de la couleur et de l'ouverture.

**Victor Goikoetxea** précise qu'il pense tout autant à la réalisation de l'œuvre qu'à son futur entretien, sa qualité et sa tenue. Les produits qu'il a utilisés pour la fresque de l'édicule étaient prévus pour l'extérieur, avec les conditions climatiques suisses, et étaient de bonne qualité.

**Le Maire** ajoute que le coût du trompe-l'œil du panneau de basket, projet qui avait été évoqué avec les mandataires, entrerait sans problème dans le crédit de construction de l'école. Et la commune aurait un second chef-d'œuvre dans la salle communale pour environ Fr. 27'000.-. S'il comprend la remarque d'Enrico Castelli, les élus se doivent d'être parfois audacieux et sortir des représentations et visions traditionnelles pour surprendre les gens en osant quelque chose de nouveau et de différent. Ce mur, qui était autrefois jaune, était orné d'un immense tableau qui a été retiré avant les travaux de rénovation. Cette œuvre était moins gaie que la proposition de Victor Goikoetxea, dont la troisième dimension offre une ouverture sur l'extérieur qui a du sens pour l'Exécutif. De plus, si la Commune était assez audacieuse pour sortir des sentiers battus aujourd'hui, les toiles pourraient tout à fait, dans 10, 15 ou 20 ans, être décollées et retirées. La Commune a la chance de recevoir cette proposition, Victor Goikoetxea en ayant fait dans le monde entier qui ont donné beaucoup de satisfaction. Qu'est-ce que les Autorités auraient à perdre de la saisir ?

**Victor Goikoetxea** précise que le coût de la fresque de la salle communale est le même que les deux du parking du Chat, alors que cela représentera beaucoup plus de travail pour lui. Ce qui l'anime, c'est la passion de son travail. Et son expérience lui a montré que ses fresques (Bilbao, Florida, etc.) prennent de la valeur pour les gens, qui se les approprient et s'y identifient. Pour lui, réaliser ces deux fresques à Meinier serait fantastique. En conclusion, il invite les élus à visiter son site Internet : <https://www.victorgoikoetxea.com/fr/principal/>

**Nicolas Baltassat**, qui a visité le site Internet de Victor Goikoetxea, a éprouvé une certaine fierté à découvrir la photo du parking du Chat de Meinier parmi toutes ces œuvres.

**Le Maire** remercie chaleureusement Victor Goikoetxea pour ses propositions et le libère en lui souhaitant un bon retour à San Sebastian. Victor Goikoetxea est chaleureusement applaudi.

*Départ de Victor Goikoetxea.*

Sur une question de **Yannick Dupraz**, **le Maire** dispense quelques brèves explications par rapport au projet de la Pallanterie, dans lequel la commune de Meinier n'est pas du tout impliquée.

**Ania Schwab** trouve ce projet magnifique, mais s'interroge sur la pertinence de mandater à nouveau un artiste basque au lieu d'un artiste local, voire un jeune artiste, par le biais d'un concours.

**La Présidente** relève que Victor Goikoetxea donnerait une visibilité internationale à la Commune.

C'est ce projet qui a été concrètement proposé à la commune, rappelle **le Maire** en évoquant l'historique de Victor Goikoetxea avec Meinier. Et il s'agit d'un projet de qualité. Maintenant, l'Exécutif pourrait tout à fait revenir plus tard avec une autre proposition.

Bien que séduit et par le projet, et par l'artiste, **Yannick Dupraz** pense que la commune pourrait effectivement demander à des artistes locaux.

**José Burgos** explique que la commune pourrait tout à fait commander un tag à un artiste local. Victor Goikoetxea est un artiste reconnu internationalement et les élus parlent ici d'une œuvre d'art, une fresque en trompe-l'œil qu'il s'étonne que l'on puisse refuser. Genève et la Suisse ne manquent effectivement pas d'artistes talentueux, mais les spécialistes des fresques en trompe-l'œil ne doivent pas être nombreux sur le plan local. Soit les élus croient que cette œuvre d'art amènerait une plus-value, quelque chose de nouveau et d'audacieux, ou alors ils optent ultérieurement pour un tag ou un tableau simple. Que veut le Conseil municipal ? Avoir une œuvre avec une certaine valeur esthétique, et peut-être plus, ou un tableau ?

Mettre Fr. 27'000.- pour une peinture, cela interpelle **Christophe Berthelet**.

**Le Maire** rappelle que la commune investit beaucoup pour ses infrastructures, peut-être pourrait-elle aussi faire quelque chose pour la culture avec une œuvre d'art que les gens verraient et dont ils profiteraient lorsqu'ils viendront dans la salle communale. Le coût ne devrait pas être un frein fondamental à un tel projet qui apporterait une touche intéressante, nouvelle et audacieuse.

**Coranda Pierrehumbert** ajoute que la commune n'a jamais consacré aucun budget pour les beaux-arts, à part la fresque sur l'édicule (coût inclus dans les travaux du centre du village). Hormis trois tableaux donnés à la Commune et qui décorent les murs de la Mairie, celle-ci n'a pas de fonds d'art. La question pourrait donc se poser, non seulement pour agrémenter, mais aussi capitaliser, car ces œuvres ont de la valeur. Un jeune artiste local avait été mandaté, notamment pour peindre les radars. Le renouvellement de cette peinture pourrait être remis au concours. L'Exécutif et la FIM avaient aussi discuté pour, peut-être, mettre à disposition de jeunes artistes locaux, de façon cadrée, des parois du parking souterrain. Il y a des opportunités de promouvoir les jeunes artistes, dans la Commune. Les autorités ont aussi pensé à des cartes de vœux, ou des

cartes d'information de la Mairie, par exemple, à mettre au concours auprès de jeunes artistes (dessins, illustrations).

Par rapport au mur de la salle communale, les autorités ont reçu une proposition spontanée d'un artiste qui est proche de Meinier. À ce titre, **Coranda Pierrehumbert** ne trouverait pas très délicat de mettre au concours, auprès d'autres artistes, la même proposition avec des critères correspondants. La Commune a déjà accepté d'autres propositions spontanées sans les mettre au concours. Concernant la mise en valeur des artistes locaux, la réflexion mérite d'être approfondie.

**Boris Aellen**, qui est assez local en général, souligne que Victor Goikoetxea est très sensible à ce qu'il se passe à Meinier. Il ne trouve pas très cher le prix de Fr. 27'000.- pour une fresque aussi grande. Et les gens ont bien besoin de couleurs, à l'intérieur, en ces temps difficiles. Cela ferait du bien d'égayer ce mur.

**Nicolas Baltassat** relève que Victor Goikoetxea, avec sa renommée, pourrait avoir une influence au niveau local. Il pourrait être envisageable de lui demander par exemple d'organiser une master classe, ou de proposer à des artistes locaux de travailler avec lui.

Sur une question d'**Enrico Castelli**, **le Maire** précise que l'idée n'est pas de forcer la main au Conseil municipal, mais de sonder son intérêt pour ces deux projets.

La Présidente propose un vote d'intention.

**À l'unanimité (14 voix pour sur 15 CM présents), le Conseil municipal confirme son intérêt pour la réalisation d'une fresque en trompe-l'œil sur le mur du panier de basket.**

**À la majorité (7 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions sur 15 CM présents), le Conseil municipal confirme son intérêt pour la réalisation d'une fresque en trompe-l'œil sur le mur de la salle communale.**

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2021**

**Nicolas Baltassat** propose une correction, dont il est pris note.

Le procès-verbal ainsi corrigé est approuvé avec remerciements à son auteur.

## **3. Communications du Bureau du Conseil**

**La Présidente** n'a aucune communication à annoncer.

## **4. Communications de l'Exécutif**

### **a) Loi « écrêtage »**

**Le Maire** rappelle que la loi « écrêtage » permettrait de prélever aux communes 90 millions annuellement pour le canton, soit un transfert de charges sans transfert de compétences. Si

cette loi passait, les communes les plus riches du canton s'appauvriraient, ce qui mettrait en péril la péréquation intercommunale et les communes les plus pauvres ; la solidarité intercommunale serait donc remise en question.

L'ACG a proposé au canton un avant-projet de loi en vue de transférer la FASE (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) aux communes ; cette fondation est actuellement subventionnée à 2/3 par les communes, et 1/3 par le canton (23 mios). Cette solution permettrait, à terme, de créer un groupement intercommunal en mettant la FASE sous la responsabilité des communes.

Le Grand Conseil devra se positionner sur le projet de loi de Thierry Apothéloz, qui propose de rester sur une fondation (contrairement à la proposition de l'ACG de créer un groupement intercommunal afin de garantir la solidarité entre les communes).

Les communes espèrent que le canton acceptera finalement leur proposition, que le Grand Conseil sera sensible à leurs arguments et que les 23 mios pour la FASE pourront leur être transférés afin de soulager les finances cantonales, évitant ainsi cet écrêtage de 90 mios.

Le Grand Conseil ayant refusé l'entrée en matière sur le budget 2022, le canton est pour l'instant soumis aux 12<sup>e</sup> provisionnels.

#### b) Maison Durisch

La Commune n'a eu aucune nouvelle de la propriétaire, à ce jour. **Le Maire** s'est entretenu avec elle et lui a fait part du retour du Conseil municipal, qui était prêt à s'aligner sur son prix. Il espère que la propriétaire sera sensible aux intentions de la Commune de valoriser ce patrimoine et de conserver tout ce qui avait été fait sur cette propriété afin d'en faire profiter d'autres habitants de la commune.

#### c) Routes – Croisée des Carre

Les autorités ont rencontré les représentants de l'OCT concernant la croisée des Carre (Carre d'Amont et Carre d'Aval), qui est extrêmement dangereuse. Le bureau qui avait été mandaté par le canton n'a pas fait de propositions très satisfaisantes. La problématique est complexe, car toute mesure – comme le déplacement d'un stop pour améliorer sa visibilité – impliquerait de tout repenser. Pour voir par exemple depuis le chemin des Combes ce qui vient du Carre d'Amont, il faudrait revoir le tracé de la route cantonale.

La commune écrira en janvier 2022 à l'OCT pour demander, quoi qu'il advienne des propositions, une limitation à au moins 50 km/h et la pose d'un radar flashant dans les deux sens afin de sécuriser le plus vite possible cet endroit. À court terme, cette proposition paraît être la plus efficace et la plus utile pour garantir un ralentissement de la vitesse et une amélioration de la sécurité pour tous ceux qui empruntent cet itinéraire.

#### d) École XIX<sup>e</sup>

Selon les premiers renseignements obtenus, la sécurité feu imposerait certaines mesures comme l'isolation de l'escalier jusqu'au 2<sup>e</sup> étage en panneaux coupe-feu, une sortie de ventilation en toiture (50 cm au-dessus du faîte) et un rideau coupe-feu pour le bar de l'éventuelle crêperie.

Sur une question de **Line Müller, le Maire** indique que la commune attend le préavis officiel pour informer La Poste Suisse SA.

**e) Hameaux**

Cela fait une bonne dizaine d'années que la commune a demandé une étude pour le déclassement des hameaux du Carre d'Amont et du Carre d'Aval. La seconde étude technique devait être juste une formalité, tout ayant été mis aux normes par rapport aux exigences de la Confédération. Or, l'OCAN demande soudain une étude sur la qualité des vues sur le Grand paysage depuis les hameaux, ce qui prendra du temps et que la Commune devra de surcroît financer. L'Exécutif a pris la décision d'écrire à Antonio Hodgers, car il faut vraiment que la Commune puisse terminer ces zones hameaux. Cas échéant, la question se posera de tout arrêter. En effet, la plus-value des zones hameaux n'est plus aussi tangible qu'avant.

Sur une question de **Yannick Dupraz** à propos des aménagements de granges, **le Maire** précise qu'il n'y a plus beaucoup de différence entre un hameau déclassé ou pas.

**f) Indemnités des Conseillers municipaux**

Les indemnités des Conseillers municipaux ont été versées ce jour sur leurs comptes bancaires respectifs, conclut **le Maire**.

**g) Patrimoine arboré**

**Coranda Pierrehumbert** rappelle que le Conseil municipal avait voté un crédit d'investissement de Fr. 320'000.- TTC pour renouveler et entretenir le patrimoine arboré de Meinier sur plusieurs années. L'Exécutif et le mandataire ont rencontré l'OCAN, à qui ce projet a été présenté ; la Commune devrait pouvoir compter sur un soutien à hauteur de 30-40 % de l'enveloppe des projets (à confirmer au coup par coup). De plus, une demande a été faite auprès du fonds national suisse (10-15 % de subventions) et une autre auprès de BirdLife, au titre que la replantation d'arbres contribue à la biodiversité et aux habitats des oiseaux. Les réponses sont attendues.

**Coranda Pierrehumbert** présente sur un plan de situation le premier projet concret, qui se trouve dans la zone 10 (parcelle n° 11, lieu-dit les Prés Pourris). La parcelle appartient au canton. 3 arbres y sont déjà plantés, et il est envisagé d'y planter 7 nouveaux (3 noyers, et alternance de cormiers et de chênes). La parcelle voisine appartenant à la Commune, et la couronne des arbres risquant d'arriver au-dessus de celle-ci, la Commune devra formellement donner son autorisation. Un rendez-vous a été prévu vendredi avec la locataire de la parcelle pour réaliser un piquetage afin de définir précisément le positionnement des arbres. Marc Jaquet participera audit piquetage pour s'assurer que les distances et positionnements correspondent à l'usage des différentes parcelles. Dans ce cas précis, le canton prendra en charge 100 % du projet.

Bien qu'elle ne reviendra pas à chaque fois devant le Conseil municipal pour décrire les projets, **Coranda Pierrehumbert** voulait montrer ce soir aux élus le processus, qui se déroule vraiment par petits lots d'arbres ou de haies, au coup par coup, en collaboration entre la Commune et les propriétaires / locataires.

Sur une question de **Yannick Dupraz**, **Coranda Pierrehumbert** répète que la Commune est propriétaires des parcelles adjacentes n° 1576 et 1578.

#### **h) Subventions pour les vélos**

La commune a instauré une nouvelle subvention pour l'acquisition de vélos (une subvention pour les vélos électriques était allouée par le canton, avant, et a été transférée sur les vélos cargo à assistance électrique). Une enveloppe de Fr. 10'000.- a été inscrite dans le budget 2022. La commune n'avait pas de règlement pour définir les critères d'octroi ; la commission a travaillé dessus et un règlement est en cours de finalisation. Celui-ci, proposé par l'Exécutif, permettra d'allouer des subventions dès le 1.1.2022. L'idée serait de subventionner les vélos ordinaires, les vélos électriques et les kits permettant la transformation d'un vélo ordinaire en vélo électrique, à hauteur de 50 % du prix d'achat, mais au maximum Fr. 300.- jusqu'à la limite de l'enveloppe disponible. Une seule subvention pourra être octroyée tous les 5 ans, uniquement aux personnes domiciliées sur la commune. La commission a essayé de mettre des critères qui en même temps favoriseraient la mobilité douce et permettraient tout de même d'avoir un contrôle afin d'éviter les abus sans donner un travail trop important à l'administration communale. Les demandeurs s'engageront sur l'honneur et devront fournir les justificatifs idoines dans les délais requis (un mois après l'achat au plus tard). La commune se réserve bien sûr le droit de modifier le règlement et un bilan sera fait à l'issue de l'année 2022. Elle se réserve aussi le droit de ne pas octroyer une subvention si, par exemple, elle suspecte de mauvaises intentions, telle une revente de vélos.

Sur une question d'**Enrico Castelli**, **Coranda Pierrehumbert** précise que le canton allouait Fr. 250.-/vélo. Vu les fourchettes pratiquées par les communes, et le coût des vélos électriques, la commune a décidé d'octroyer Fr. 300.- maximum (limité à 50 % de la valeur de l'achat).

#### **i) Événements**

Sauf coup de théâtre de dernière minute, le concert d'Alain Morisod, le 18.12.2021, est maintenu. Conformément aux nouvelles directives sanitaires, le pass sanitaire sera exigé à l'entrée, ainsi que le port du masque pendant tout le concert. Environ 120 personnes se sont inscrites pour l'instant (la commune en tient la liste). Les distances entre les chaises seront prévues, une buvette sera proposée, mais le public devra consommer assis. Toutes les normes seront donc respectées, avec une marge de sécurité.

Concernant le repas des aînés, qui devrait avoir lieu fin janvier, la commission se pose beaucoup de questions. Un avis complémentaire a été demandé au service du médecin cantonal par rapport à la situation spécifique des aînés. Les élus seront informés de la décision qui sera prise.

#### **j) FITIAP, emprunts**

**Coranda Pierrehumbert** abordera ce sujet sous le point 5 de l'ordre du jour.

#### **k) Entretien des routes**

**Marc Jaquet** rappelle que Christophe Berthelet avait évoqué les devis en attente pour la réfection de certaines routes ou chemins, lors de la dernière séance du Conseil municipal. Or le coût des travaux projetés dépasse le budget prévu pour l'entretien des routes, en 2022. Pour cette raison, l'Exécutif propose qu'une partie de ces travaux fasse l'objet d'un crédit d'investissement : chemin du Rucher (Fr. 60'000.-) et chemin de la Dame Blanche (de la route de Meinier au chemin La Vy-la-Tour, Fr. 60'000.- environ). Ces deux crédits d'investissement seront votés lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

### l) Mérites meynites

**Marc Jaquet** présente les dossiers sélectionnés par la commission pour les Mérites meynites. Ceux-ci devraient en principe être remis lors des Vœux du Maire.

**Les 3 candidats choisis par la commission sont validés à l'unanimité par le Conseil municipal.**

## 5. Projet de résolution

- **20-2021** : Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à renouveler un emprunt de Fr. 1'100'000.-

**Coranda Pierrehumbert** revient sur les explications déjà fournies par l'Exécutif lors du dernier Conseil municipal, à savoir que cette résolution ne concerne pas de nouveaux emprunts, mais des emprunts déjà conclus et qui arrivent à échéance. La Commune doit autoriser la FITIAP à renouveler ces emprunts. Sur les 4 concernés, le Conseil municipal vote ce soir une résolution pour le premier, dont l'échéance est avant les autres. La FITIAP renouvellera celui-ci jusqu'à l'échéance des 3 autres emprunts, que le Conseil municipal devra autoriser à renouveler en février par voie de délibération (en passant de cautionnement simple à cautionnement solidaire), ce qui permettra d'obtenir de meilleures conditions bancaires et taux d'intérêt. Le total des emprunts à renouveler s'élève à 22 mios. La commune de Collonge-Bellerive votera les mêmes délibérations. Le responsable des finances au sein du Bureau fera une présentation en janvier 2022 à l'Exécutif et à la commission des Finances, car de gros engagements seront faits par rapport au développement de la ZIAP (Zone Industrielle et Artisanale de la Pallanterie).

Sur une question de **Yannick Dupraz**, **Coranda Pierrehumbert** indique que le Conseil municipal pourrait s'opposer à ce renouvellement d'emprunts de manière unanime, mais refuser un renouvellement pour quelque chose qui a été construit et qui existe n'aurait pas de sens. Le taux final n'est pas encore connu. La FITIAP pense pouvoir obtenir un taux de 0,7 à 0,9 % sur 20 ans, ce qui permettrait de consolider et stabiliser la dette et de dégager une capacité financière.

**Le Maire** ajoute que la question est de savoir s'il y a une crise de confiance institutionnelle avec la FITIAP. Le conseil fonctionne bien et sait ce qu'il fait. Des doutes, à un moment ou un autre, impliqueraient de demander plus d'informations à la FITIAP avant de lui donner le feu vert pour renouveler ces emprunts.

Tous les élus ayant reçu cette résolution, **la Présidente** propose de passer directement au vote.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents.**

*(délibération votée en annexe)*

## 6. Divers

### a) Urgence climatique

**Stéphane Morand** annonce qu'un Suisse en grève de la faim devant le Palais fédéral depuis début novembre a mis un terme à son action jeudi matin. Il avait entamé cette grève de la

faim pour dénoncer l'inaction des autorités face à l'urgence climatique et demandé une journée de formation par des scientifiques.

Le rapport du premier groupe du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), sorti en août, a fait l'objet d'un résumé de 14 pages pour les décideurs. Ce document compile toutes les recherches scientifiques sur le climat. Deux autres rapports sortiront d'ici la fin de l'année.

**David-Peter Le** ajoute que le Parlement a décidé de programmer, en février, une réflexion sur ces thèmes.

**b) Marché de Noël**

**Marc Jaquet** relève que le marché de Noël, cette année, était spécialement préparé et décoré. La commission au complet, qui a travaillé d'arrache-pied, a reçu de nombreux remerciements des participants et des habitants. Il remercie Sylvie Barbat pour cette organisation, faite de main de maître, ainsi que la voirie.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 22h10.

**Prochaine séance du Conseil Municipal :**                    **jeudi 3 février 2022 à 20h15.**

Le Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente  
du Conseil Municipal

.....

David-Peter Le

.....

Valérie Sella

**Annexe :** Résolution votée

Meinier, le 3 février 2022/em



## Résolution n° 20-2021

### **Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie à renouveler un emprunt de Fr. 1'100'000.-.**

Vu la délibération 03/2007 votée par le Conseil municipal le 22 mars 2007 – qui annulait et remplaçait la délibération 12/2006 votée par le Conseil municipal le 19 octobre 2006, approuvée par le Conseil d'Etat le 29 août 2007, autorisant la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans (ci-après « la Fondation ») à emprunter la somme nécessaire pour acquérir des surfaces au sous-sol du bâtiment 5, immatriculé au feuillet 1683, feuille 10 de la commune de Meinier,

vu le solde actuel de cet emprunt après amortissement, s'élevant à Fr. 1'100'000.- et le terme de celui-ci au 3 février 2022,

vu la demande de la Fondation de renouveler cet emprunt,

conformément à l'article 14 des statuts de la Fondation et à l'article 30 al.1 lettre h) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Fondation et de l'Exécutif,

### **Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 13 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents**

1. D'autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie à renouveler l'emprunt de Fr. 1'100'000.- arrivant à échéance le 3 février 2022, initialement contracté en 2007 pour acquérir des surfaces au sous-sol du bâtiment 5, immatriculé au feuillet 1683, feuille 10 de la commune de Meinier, aux conditions expliquées à l'Exécutif, étant précisé qu'en cas de renouvellements successifs à court terme, l'autorisation de renouvellement de la commune est valable pendant 5 ans.
2. De donner tout pouvoir au Maire pour signer les actes et pièces nécessaires à cette opération.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Meinier, le 17 décembre 2021

La Présidente du Conseil municipal  
**Valérie Sella**